

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix Juridique & Fiscal Allen & Overy / HEC : les deux lauréats de la 15^{ème} édition



Cérémonie de remise des prix - 15^{ème} édition du Prix Juridique et Fiscal Allen & Overy/HEC - *Nyima Marin*

La **15^{ème} édition du Prix Juridique et Fiscal Allen & Overy / HEC** s'est tenue le jeudi 27 septembre chez **Allen & Overy Paris**, en présence de Nicolas Rousselet, PDG du Groupe Rousselet, qui a présidé la Cérémonie de remise des prix, et d'Eric Ponsonnet, Directeur Général adjoint d'HEC Paris.

Créé en 2004, le Prix Juridique & Fiscal Allen & Overy / HEC récompense chaque année les meilleurs mémoires de recherche et thèses professionnelles des étudiants de la Majeure "*Stratégie Fiscale et Juridique Internationale*" et du Mastère Spécialisé/LLM "*Droit et Management International*" d'HEC Paris. En quinze ans, le Prix Juridique et Fiscal Allen & Overy / HEC a déjà récompensé près de 50 lauréats.

Cette année, les sept candidats finalistes ont eu l'opportunité de soutenir leurs travaux en public, devant les étudiants des filières juridiques et fiscales d'HEC Paris, et face à un jury composé de directeurs juridiques de grandes entreprises françaises et internationales, d'associés du cabinet Allen & Overy et du lauréat de la toute première édition du Prix Juridique & Fiscal, en 2004.

Dans ce document, Allen & Overy signifie Allen & Overy LLP et/ou ses entités affiliées.

Le terme associé désigne un membre d'Allen & Overy LLP ou un consultant possédant le même statut et les mêmes qualifications.

Paris, le 2 octobre 2018

Contact Allen & Overy :

Valérie Brisac

+33 (0)1 40 06 54 41

valerie.brisac@allenoverly.com

Contact HEC Paris :

Sophie Garnichat

garnichat@hec.fr

Cette rencontre entre étudiants, praticiens du droit et acteurs du monde des affaires internationales permet à des spécialistes du droit de partager leur expertise professionnelle et de percevoir, à travers des sujets innovants, de nouvelles problématiques en lien avec l'évolution de la pratique du droit des affaires.

Parmi les sujets à l'honneur cette année :

- **La régulation des GAFAs**, qui remettent en cause les approches traditionnelles et les outils du droit de la concurrence.
- **Le rôle de l'activisme actionnarial**, entre facteur de risque et vecteur de performance.
- **La réforme du droit des contrats**, qui offre aux sociétés françaises de nouveaux leviers de négociation avec les partenaires étrangers pour l'applicabilité du droit français, et ses impacts sur le notariat.
- **La notion d'abus de droit** comme outil pour lutter contre les dérives de l'optimisation fiscale à l'international.
- **Le marché des Sukuk**, quel cadre juridique pour les produits financiers complexes ?

Les lauréats de cette 15^{ème} édition sont :



Nicolas Rousselet (PDG du Groupe Rousselet) et Marie Dupin (Lauréate) - Nyima Marin

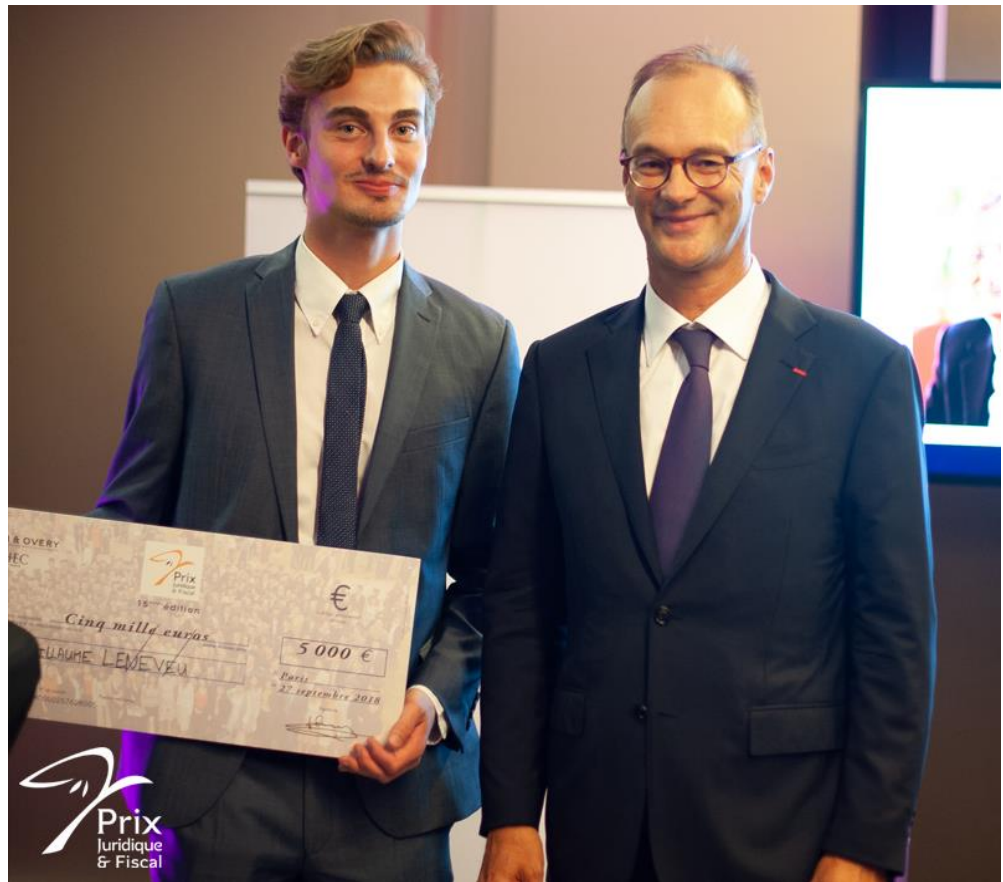
Marie Dupin - « Les GAFAs sous l'angle du droit de la concurrence »

Premier prix de la Majeure " *Stratégie Fiscale et Juridique Internationale* "

Prix remis par Nicolas Rousselet, PDG du Groupe Rousselet

« Les GAFAs, chacun dans leur secteur respectif, dominent sans partage leur marché. Cette domination est le fruit d'un ensemble de facteurs dont certains sont issus d'une redoutable stratégie commerciale, d'une formidable capacité à innover et à structurer le marché et les comportements des utilisateurs et dont la meilleure preuve est probablement leurs niveaux de parts de marché outrageusement élevés. Leur position dominante incontestable n'est pas sans poser des problèmes de droit de la concurrence ... »

A travers ce mémoire, Marie Dupin s'intéresse à la manière dont le droit de la concurrence s'applique aux GAFAs et analyse les défis que ces acteurs posent au régulateur, et qui pourraient justifier la pertinence de réformer ce droit.



Jean-Guillaume Leneveu (Lauréat) et Nicolas Rousselet (PDG du Groupe Rousselet) - Nyima Marin

Jean-Guillaume Leneveu – « Sukuk: A Comparative Analysis of the Legal Environments in the UAE, the UK and France – with a particular focus on the UAE »

Premier prix du Mastère Spécialisé/LLM "Droit et Management International"

Prix remis par Eric Ponsonnet, Directeur Général Adjoint d'HEC Paris

« La France est le pays qui compte le plus grand nombre de musulmans en Europe. Le potentiel pour devenir un leader sur le marché est énorme, mais n'a pas encore été découvert. Pourquoi le volume de sukuk en France ne représente que 0.0002% du marché mondial alors que la France est traditionnellement classée comme la quatrième place financière du Monde ? Les barrières culturelles sont probablement une des raisons principales, mais une partie de la réponse est liée à la réglementation ... »

A travers une analyse comparative des cadres juridiques en France, au Royaume-Uni et aux Emirats Arabes Unis, Jean-Guillaume Leneveu étudie les systèmes juridiques favorables à la structuration de produits financiers complexes, tels que les Sukuk, des produits obligataires islamiques assimilables aux *Assets Backed Securities*.

* **Prix attribués** : 5.000 euros pour chaque lauréat

COMPOSITION DU JURY DE LA 15^{ème} ÉDITION

Nathalie DEBEIR – Secrétaire Générale – **Adisseo**

François GRAUX – Directrice Juridique – **Engie**

Kristof MACOURS – Directeur Juridique Adjoint – **BNP Paribas**

Marianna NITSCH – Secrétaire Général Europe – **Chanel**

Philippe PROUVOST – Directeur Juridique – **Pernod Ricard**

Virginie REBILLON – Responsable Juridique – **Allianz**

Geoffroy RENARD – Secrétaire Général – **Tikehau Capital**

Isabelle SALHORGNE – General Counsel, Gas, Renewables & Power – **Total**

Emmanuel STRAUSS – Directeur Fiscal – **Natixis**

Bénédicte WAUTELET – Directrice Juridique – **Le Figaro**

Alexandre ANCEL – Associé – **Allen & Overy**

Brice HENRY – Associé – **Allen & Overy**

Frédéric JUNGELS – Associé – **Allen & Overy**

Florence NINANE – Associée – **Allen & Overy**

Jean-Claude RIVALLAND – Associé – **Allen & Overy**

Guillaume VALOIS – Associé – **Allen & Overy**

Charles-Antoine DEL VALLE – Counsel – **Allen & Overy**

Etaient également présents (en observateurs) :

Michael Loy – Directeur exécutif du Mastère "*Droit et Management International*"
– HEC Paris

Nicole Stolowy – Responsable Majeure "*Stratégie Fiscale et Juridique Internationale*"
– HEC Paris

ALLEN & OVERY



Dans ce document, Allen & Overy signifie Allen & Overy LLP et/ou ses entités affiliées.

Le terme associé désigne un membre d'Allen & Overy LLP ou un consultant possédant le même statut et les mêmes qualifications.

ALLEN & OVERY

www.allenoverly.com

- ◆ Allen & Overy est une structure internationale d'avocats d'affaires de 5 400 personnes, dont 554 associés, répartis dans 44 bureaux à travers le monde.
- ◆ A Paris, Allen & Overy compte plus de 130 avocats dont 31 associés, spécialisés en droits français, anglais et américain dans les domaines clés du droit des affaires, notamment :
 - ◆ banque et finance
 - ◆ marchés de capitaux internationaux
 - ◆ fusions & acquisitions
 - ◆ fiscalité
 - ◆ arbitrage international
 - ◆ droit social
 - ◆ droit de la concurrence et droit Européen
 - ◆ droit public et droit de l'environnement
 - ◆ propriété intellectuelle
 - ◆ contentieux
 - ◆ droit immobilier
 - ◆ innovation et digital



LE PRIX ALLEN & OVERY / HEC

- Prix créé en 2004 à la suite de l'adhésion d'Allen & Overy à la Fondation HEC.
- Les organisateurs : Allen & Overy, acteur majeur du droit des affaires au niveau international et HEC, l'une des *business school* françaises les plus reconnues au monde.
- Le Prix récompense le meilleur mémoire de recherche des étudiants HEC de la Majeure "Stratégie Fiscale et Juridique Internationale" et la meilleure thèse professionnelle du Mastère "Droit et Management Internationale".
- Chaque année, six à dix candidats sont sélectionnés selon des critères d'excellence.
- Le Jury, composé de personnalités du monde de l'entreprise et d'associés d'Allen & Overy Paris, auditionne les candidats lors d'une soutenance orale et désigne les lauréats.
- Ce Prix s'inscrit dans la volonté d'Allen & Overy de contribuer à former les managers de demain.

ALLEN & OVERY

HEC
PARIS

Dans ce document, Allen & Overy signifie Allen & Overy LLP et/ou ses entités affiliées.

Le terme associé désigne un membre d'Allen & Overy LLP ou un consultant possédant le même statut et les mêmes qualifications.